

**SIGNEZ LE RÉFÉRENDUM !
PRÉSERVONS LA LIBERTÉ DE LA PRESSE et GARDONS LES ONÉSIENS INFORMÉS.**

Les partis Echo-Vert'Libéraux, PLR et UDC s'opposent à la révision du règlement du Conseil municipal qui prévoit l'interdiction de filmer et de photographier durant les séances. Cette nouvelle disposition restreint considérablement la liberté des médias et porte atteinte à la transparence des séances du Conseil municipal.

Référendum contre la délibération 2317 du Conseil municipal de la commune d'Onex du 15 décembre 2020 annulant la délibération votée le 10 novembre 2020 relative au nouveau règlement du Conseil municipal et approuvant la révision du règlement du Conseil municipal

Les citoyennes et citoyens soussigné-e-s, électrices et électeurs de la commune d'Onex, demandent, conformément aux articles 68, 77 à 79 de la constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 et aux articles 85 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, que soit soumise à la votation populaire la délibération 2317 du Conseil municipal de la Ville d'Onex du 15 décembre 2020 annulant la délibération votée le 10 novembre 2020 relative au nouveau règlement du Conseil municipal et approuvant la révision du règlement du Conseil municipal.

La signature doit être apposée personnellement à la main par le ou la signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seul-e-s les électrices et électeurs de nationalité suisse ayant leur droit de vote sur la commune d'Onex et les étrangères et les étrangers domicilié(e)s dans la commune et ayant leur domicile légal en Suisse depuis au moins 8 ans peuvent signer ce référendum communal.

Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

Nom (majuscules)	Prénom (usuel)	Date de naissance (jj/mm/aaaa)	Canton d'origine ou nationalité	Domicile (Adresse complète : rue, numéro, code postal et localité)	Signature

Merci de renvoyer cette liste, même incomplète, avant le 26 mars 2021 au Comité référendaire onésien
Préservons la liberté de la presse, Gardons les Onésiens informés, c/o Sven Ritter, Chemin François-Chavaz 55, 1213 Onex. Tél. 079 / 690 80 12



COMITÉ RÉFÉRENDATAIRE ONÉSIEN

Préservons la liberté de la presse

Gardons les Onésiens informés

c/o Sven Ritter

Chemin François-Chavaz 55

1213 Onex